

Je m'adresse à vous après avoir interrogé le ministre Marcourt, pensant que les crédits dépendaient de son département, mais il m'a informé que l'exécution de la mise en œuvre à grande échelle revenait au ministre du Développement durable.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio**, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Madame la Députée, votre question permet de mettre en lumière la complexité de la compétence relative au développement durable. Le champ d'action potentiel est très large.

Ce projet de label écosystémique relève du ministre Marcourt. Les budgets alloués à cette initiative dépendent de l'autorité du ministre de l'Économie de par son champ d'application et son public cible. Elles sont imputées à l'AB 01.03 du programme 16.42 dont le libellé est « Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert ». Si vous retournez voir le budget, dans la petite colonne, à côté avec les initiales du ministre, c'est bien l'initiale du ministre Marcourt qui est reprise. Je l'ai en face de moi.

La mise en œuvre à grande échelle de cette initiative dépend bien uniquement de la volonté de mon collègue.

Il en est de même, par exemple, avec l'alliance Emploi-Environnement qui est du ressort du ministre du Logement et de l'Énergie. Ce mode de répartition des responsabilités permet d'inclure le développement durable au sein de toutes les politiques du Gouvernement, et ce, de façon cohérente.

Les projets datant de la législature précédente seront évalués par chacun de mes collègues et continueront, dans la mesure où le ministre compétent leur dédicacera les moyens utiles. Je vous invite à retourner chez M. le Ministre Marcourt. Je vous donne le libellé du programme et de l'allocation budgétaire, mais elle fait bien partie de ses budgets.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Waroux.

**Mme Waroux** (cdH). - Bien. Il va falloir se fâcher sur le ministre Marcourt, vu qu'il vous renvoie la question. J'ai été contactée par des gens de terrain. C'est vrai que cette idée du label écosystémique pour entraîner les entreprises vers un système de management est une très bonne idée.

Dès que l'on y entre, on peut s'apercevoir de toutes les économies que l'on peut faire. Une entreprise, encore une fois, si elle fonctionne bien, n'a pas besoin de gros systèmes de management, qualité ou environnementaux. Cela permet de se donner des objectifs, d'évaluer et de toujours s'améliorer.

Merci de votre réponse. Je retournerai de l'autre côté.

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU  
BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LE PROJET  
D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON  
VISANT À ASSURER LA PROTECTION DES  
ZONES DE CAPTAGES D'EAU DANS LE CADRE  
DES ACTIVITÉS DE SPORTS MOTEURS  
ENCADRÉES »**

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU  
BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'AVENIR DU  
RALLYE EN WALLONIE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal :

- de M. Jeholet, sur « le projet d'arrêté du Gouvernement wallon visant à assurer la protection des zones de captages d'eau dans le cadre des activités de sports moteurs encadrées » ;
- de M. Collignon, sur « l'avenir du rallye en Wallonie ».

Les questions sont retirées vu l'absence de leur auteur.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
M. DI ANTONIO, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES  
TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU  
BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « L'USAGE DU VÉLO  
ÉLECTRIQUE SUR LES CAMPUS  
UNIVERSITAIRES WALLONS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « l'usage du vélo électrique sur les campus universitaires wallons ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont (MR).** - Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet. J'aurais voulu faire le point quelques mois après la mise en place de ce système de vélo électrique sur le campus universitaire de l'ULg.

Les travailleurs se sont vus proposer l'occasion de tester ce vélo à assistance électrique pour leur déplacement domicile-travail et les déplacements sur le campus – déplacement qualifié de service.

Nous avons aussi pris connaissance que le projet prévoyait l'installait de bornes de rechargement. Qu'en est-il ? Ce projet rencontre-t-il un intérêt de la part des travailleurs ? Combien de personnes ont pris part à ce projet ?

Estimez-vous, après ces quelques mois d'utilisation, que l'usage du vélo électrique est pertinent sur ce campus universitaire ? D'autres campus sont-ils éventuellement intéressés par un projet comparable à celui-là ?

D'autre part, dans le cadre de la promotion du vélo, vous comptiez lancer des actions spécifiques notamment au sein d'entreprises et d'écoles. Ceci est-il déjà chose réelle ? Combien de lieux ont été sensibilisés ? Ce projet sera-t-il lancé sur l'ensemble du territoire wallon ? Quels sont éventuellement les lieux sensibilisés qui sont choisis ?

Voici les questions que je souhaitais vous poser, Monsieur le Ministre, sur l'évolution du projet « vélo électrique » et la promotion du vélo en général.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

**M. Di Antonio,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, l'Université de Liège bénéficie d'une subvention de 10 000 euros pour la réalisation d'un projet de développement et de promotion du vélo à assistance électrique.

Dans ce cadre, 15 bornes de rechargement pour vélo à assistance électrique ont été installées sur le campus du Sart Tilman à Liège.

Actuellement, et vu la nouveauté du projet, nous n'avons pas encore de données quant à l'utilisation de ces nouvelles infrastructures ni, de ce fait, sur l'utilisation du vélo à assistance électrique sur le campus universitaire.

Dans le cadre de la promotion du vélo, diverses actions de promotion sont menées régulièrement dans les entreprises et dans les écoles. Ainsi, la prochaine opération de communication concernera le Défi des entreprises et des écoles. Elle sera menée pendant la Semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2015.

Ce défi visera à encourager les entreprises et écoles de Wallonie à promouvoir les alternatives à la voiture, notamment le vélo, pendant une semaine.

Nous attendrons d'avoir l'évaluation du projet liégeois sur les bornes de rechargement pour voir dans quelle mesure – on n'a pas de demande aujourd'hui – des propositions équivalentes, si c'est un succès là-bas, pourront être menées dans d'autres sites, notamment universitaires.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Je précise que nous aurons l'occasion d'y revenir. Je remercie M. le Ministre pour ces premières réponses.

#### **QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. DI ANTONIO, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS, DES AÉROPORTS ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL, SUR « LES DRONES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, sur « les drones ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

**Mme Defrang-Firket (MR).** - Monsieur le Ministre, d'après les informations divulguées par *L'Écho* du 19 mai dernier, l'arrêté royal définissant l'utilisation des drones est prêt au niveau fédéral. Il vous aurait été envoyé, pour recueillir l'avis de la Région wallonne, le 12 mai dernier ; il y a plus d'un mois maintenant.

Avez-vous déjà démarré l'analyse effective du document ? Avec quels moyens ?

Quelle première analyse en tirez-vous après un mois ? Pouvez-vous d'ores et déjà nous informer de la ligne directrice que suivra votre avis ?

La Région dispose, si je suis bien informée, de 60 jours pour rendre son avis. Pensez-vous terminer votre analyse dans ce délai ou demanderez-vous une prolongation de celui-ci ?

La législation étant maintenant prête, comment la Région va-t-elle se positionner dans ce dossier ?

Par exemple, avez-vous déjà pris des contacts avec votre collègue en charge de l'Économie dans la mesure où de nombreux observateurs pointent le potentiel énorme du secteur ?